

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE n°2025-007

Portant sur

L'ouverture du Pôle associatif et sportif situé au 50 avenue du Corps Franc Pommiers**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu les nécessités d'organisation et de fonctionnement des équipements publics de la commune ;

Considérant l'intérêt général attaché à la mise à disposition des habitants d'équipements associatifs et sportifs ;

ARRÊTE

- Article 1** - Le Pôle associatif et sportif situé au 50 avenue du Corps Franc Pommiers est officiellement ouvert au public à compter de la date du présent arrêté.
- Article 2** - L'accès et l'utilisation de ce pôle sont soumis au respect du règlement intérieur du bâtiment (délibération 2025-05) disponible au sein du service technique.
- Article 3** - Toute infraction au présent arrêté ou au règlement intérieur du pôle pourra entraîner des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4** - La commune de Jurançon ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accidents ou de non-respect des règles citées dans le règlement.
- Article 5** - Les services techniques municipaux ainsi que le service de Police Municipale sont chargés en chacun de ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** - Le présent arrêté sera affiché aux lieux accoutumés.
- Article 7** - Les Services Techniques municipaux veilleront au bon fonctionnement et à l'entretien de l'équipement.
- Article 8** - R.421-1 du Code de la Justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Pau (50 CRS Lyautey 64000 Pau) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 9** - Une ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux accoutumés et transmise pour exécution, chacun en ce qui le concerne :
 - Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques
 - Le Service Départementale d'Incendie et de Secours
 - Service de la Police Municipale de Jurançon

- Service Technique de Jurançon

Fait à Jurançon le 22 janvier 2025
Monsieur le Maire,
Michel BERNOS

Michel Bernos

